

# **Compte rendu sommaire du Conseil municipal 10/09/2021**

Convocation du 02/09/2021

Le Vendredi 10 Septembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame Myriam Morand, Maire.

Étaient présents: Mmes MORAND Myriam Maire, LEROY Aurore, THIMOND Martine et Mrs TESSIER Jean-Pierre, GUILLAUT Jérôme, LEMAIRE Dominique, SEGOUIN Christophe.

Absente excusée: Mme LEMAIRE Brigitte : pouvoir donné à Mr LEMAIRE Dominique

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour:

Madame Martine THIMOND est nommée secrétaire de séance.

## **1.Point comice agricole**

Nous sommes à J-9 et les inscriptions s'accélèrent :

- 15 stands sans électricité
- 9 stands avec électricité
- 3 emplacements de – 40 m<sup>2</sup>
- 3 emplacements de – 80 m<sup>2</sup>
- 1 emplacement de + 80 m<sup>2</sup>

Pour les plateaux repas, 87 actuellement sont réservés en Mairie mais les demandes se multiplient. Il est urgent de retrouver un manège pour cet événement car celui prévu à été annulé au dernier moment par le forain.

## **2.Dossiers urbanisme**

Suite au dernier Conseil Municipal, deux propriétaires ont régularisés leur situation. Le 3ème c'est engagé à démonter.

## **3.Délégation chemins ruraux**

Après avoir étudié la convention reçue d'Ekosentia, le Conseil Municipal décide de faire d'abord un inventaire des chemins ruraux et de voir, en seconde étape, la valorisation des chemins concervés. Mr LEMAIRE donne un avis favorable pour s'occuper de cet inventaire avec l'aide de la Mairie.

## **4. Point rentrée scolaire**

18 élèves en petite et moyenne section ont fait leur entrée le 2 septembre dernier à l'école de Gréez-sur-Roc. Tout s'est très bien passé dans une ambiance très sereine.

## **5.Point manifestations Juillet/Août**

Le 17 juillet : la retraite aux flambeaux, le bal et le feu d'artifice se sont bien déroulés. Bonne fréquentation

Brocante du 1er août : Organisée par le comité des fêtes. Il y a eu une assez bonne fréquentation malgré la mise en place du pass sanitaire. Toutefois, il a été remarqué l'installation d'un vide garage Grande Rue et d'un exposant sur la Place de l'Église.

Concours de pétanque : annulé.

## **6. Tarif Salle des Fêtes**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de diminuer le tarif du gaz à 15 €/jour au lieu de 30 €/jour

## **7. Devis plaque nom de l'école**

Lors de la précédente mandature, il a été décidé de nommer l'école du nom de Marcel et Madeleine ORIA. Ce couple a habité Gréez-sur-Roc au 23 grande rue pendant de nombreuses années et Mr Oria était notamment connu pour sa contribution à l'élaboration des manuels scolaires dans le domaine des sciences naturelles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté.

## **8. Aménagement du Bourg : marché public**

Le dossier d'aménagement du Bourg est en étude à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise. Des frais supplémentaires doivent être engagés pour faire appel à un cabinet de géomètre.

## **9. Travaux voirie**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'investir dans un traceur de marquage au sol pour effectuer divers travaux de voirie.

## **10. Location Salle des Fêtes**

Nous avons reçu le nouveau protocole sanitaire pour la cantine scolaire. Depuis la rentrée scolaire, un isolement de 24H doit être fait entre chaque utilisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition la Salle des Fêtes aux associations communales hors vacances du samedi 9h au dimanche 9h, et pour les particuliers, les locations seront possibles durant les vacances scolaires aux conditions habituelles.

## **11. Domiciliation courrier postal**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de renouvellement d'un administré pour recevoir son courrier en Mairie pour une durée d'un an.

## **12. Délibération pour dégrèvement des commerces**

La mairie a reçu un courrier de la Préfecture de la Sarthe informant que les collectivités territoriales peuvent délibérer en faveur des commerces de proximité ou artisans afin d'exonérer partiellement ou totalement la TFPB, la CFE et CVAE.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'exonérer partiellement les commerçants et artisans de la TFPB, CFE et CVAE.

## **13. Contrat agent technique polyvalent**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de l'agent technique polyvalent jusqu'au 31 Décembre 2021.

## **14. Délibération avis STECAL**

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise demande au Conseil Municipal de donner son avis sur une demande formulée par un citoyen afin de faire sur sa propriété de l'artisanat du bois, de recevoir du public voir de créer un gîte. Le Conseil municipal donne un avis favorable.

## **15. Question diverses :**

\*Panneau pocket: Le Conseil municipal décide de se réabonner à Panneau Pocket pour une durée de trois ans.

\*PLUI : La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise informe qu'il pourrait y avoir une révision du PLUI.

\*Course cycliste Comice : Nous aurons la réponse pour savoir si elle a lieu le Jeudi 16 Septembre. Un arrêté d'interdiction de stationner a été pris par la Mairie (Grande Rue, Rue du Perrin, Rue du Bas Bourg, Rue du Grand Thuret).

\*Insonorisation Salle Adrien Martin : certains adhérents de l'Association « Les Villageois » demandent l'insonorisation de cette salle. Le Conseil Municipal va étudier les solutions.

\*Balayeuse mécanisée Comice : La balayeuse mécanisée passera dans la Grande Rue, Rue Laurent Boutroue, Rue du Nord, Rue de l'Église, Rue du Perrin et Rue des Chemins verts (à hauteur de la Rue de Perrin). Un arrêté d'interdiction de stationner sera pris en ce sens.

**La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 15 Octobre 2021 à 20H30 à la Mairie de Gréez-sur-Roc.**